

« J'en ai rien à foutre du vote du C.E. »

Ce sont **les propos que M. AZAM a tenu à vos représentants du personnel** le mardi 26 novembre 2019, juste avant la cérémonie honorant les médaillés et retraités sur le site de Beauvais Savoie.

Comment en est-on arrivé là ?

Acte 1 : lors de la réunion plénière du 16 octobre 2019, **les membres du CE ont voté à l'unanimité** le règlement concernant cet évènement dans lequel il était précisé que **seuls les agents et ex-agents de la CPAM étaient conviés**. Les élus avaient insisté sur le fait qu'ils ne souhaitaient pas la présence des conseillers.

Acte 2 : **les élus ont rappelé à plusieurs reprises** et à différents représentants de la direction **que les conseillers n'étaient pas invités** et avaient précisé que **si la direction passait outre**, les membres du CE laisseraient à **la direction le soin de ranger la salle**.

Acte 3 : **le mardi 26 novembre à 15h05**, les élus qui préparaient la salle en vue de la cérémonie ont eu la surprise de voir **arriver le président du Conseil**. La secrétaire lui a alors précisé qu'il n'était pas convié ; il a alors quitté la salle indiquant qu'il allait voir « Marc » [AZAM].

Acte 4 : vers 15h45, **M. AZAM** surgit dans la salle et, sans saluer les élus, les invective en leur disant notamment « **je suis chez moi** », qu'il n'en avait « **rien à foutre du vote du CE** », qu'il imposerait la présence des conseillers qu'il avait lui-même conviés, et quand les élus lui ont signifié qu'ils laisseraient alors la salle en l'état, il leur a répondu "faites ce que vous voulez".

Acte 5 : **par respect pour le personnel** attaché à saluer la carrière de leurs collègues, les élus ont fait bonne figure et ont maintenu cet évènement, **laissant à regret à la charge des femmes de ménage, le soin de ranger** après eux.

Epilogue : pourquoi avons-nous refusé la présence des conseillers ? Pour deux raisons essentielles :

1) les élus avaient **demandé à ce que l'employeur prenne en charge l'organisation et les frais** de ces cérémonies, ce qu'il fait déjà pour des évènements qui lui tiennent vraiment à cœur (les vœux, le CPG, le défi interentreprises ...) : **refus de la direction**. Les cérémonies étant gérées par le CE, celui-ci était donc libre d'en choisir les invités.

2) **lorsque vos représentants SUD alertent les conseillers** sur les conditions de travail des salariés, ils obtiennent pour seule réponse que cela est **hors sujet et que cela relève du CE**.

Bien évidemment, pour nos collègues de Creil et Compiègne, nous allons organiser les cérémonies à venir mais il nous apparaissait important de vous informer de ces faits et de la façon dont vos représentants et, par-là l'ensemble des salariés, sont considérés par M. AZAM.